

## Covid-19 : la Ville de Limoges met en ligne une Foire aux questions

Afin de vous donner la meilleure information possible aux questions que peuvent se poser les habitants en cette période, la Ville met en ligne sur son site internet [limoges.fr](http://limoges.fr) une Foire aux questions (FAQ) qui sera régulièrement actualisée.

Celle-ci regroupe toutes les questions fréquemment posées avec leurs réponses classées par rubriques :

- mairie et démarches administratives (naissances, mariages, décès, obsèques),
- jeunesse (garde d'enfants des personnels soignant, inscriptions dans les écoles, dans les crèches, séjours d'été, inscriptions au conservatoire),
- seniors (mesures mises en place dans les EHPAD, les RAM, portage de repas à domicile),
- aide aux personnes vulnérables (actions sociales, maraudes, centres d'accueil, aide alimentaire),
- déplacements,
- transports en commun,
- gestion des déchets,
- commerces,
- culture,
- urbanisme,
- habitat,
- action foncière et immobilière.

Par ailleurs, les habitants peuvent prendre connaissance de l'ensemble des mesures prises par la Ville sur [limoges.fr](http://limoges.fr) dans les « Mesures d'urgence » régulièrement mises à jour. Pour d'autres interrogations, la FAQ du gouvernement peut aussi être consultée à l'adresse suivante <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.